



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

2023/68

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 Novembre 2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

REPU B Reçu en préfecture le 21/11/2023

Lib Publié le 21/11/2023

ID : 030-213002280-20231115-2023_68-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 08 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – FOURES Josiane – FABRE Alain – HURLIN Régine – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – Sybille BAECKER - NEVEU James – Danielle POULLET - AUBIN Dimitri - SCHMITT Marie Gil – COULON Daniel - DE CORO Jessica (20h30) - MENALDO KEBDANI Nadia – REBUFFAT Jacky

ABSENTS EXCUSES : Mmes GIBOULET ARNAUD – Blandine PANAFIEU - M. ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS : Mme ARNAUD GIBOULET Sophie à Mme DECORO Jessica
Mme PANAFIEU Blandine à M. CHABAUD Laurent

Soit 16 votants, puis 18 à partir de 20h30

OBJET : Convention de servitudes avec ENEDIS

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code générale des collectivités territoriales,

VU l'arrêté municipal du 22 août 2022 accordant un permis de construire à la société SOLVEO pour la construction de quatre ombrières sur une parcelle communale situé 208 chemin du Rieu – 30190 SAINTE ANASTASIE

CONSIDERANT que la réalisation de ce projet nécessite une amélioration de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique qui emprunte trois (3) propriétés communales,

CONSIDERANT le courrier du bureau d'étude ELEC SERVICE.EU d'accorder une servitude à ENEDIS,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : d'approuver la signature d'une convention de servitude avec la S.A. ENEDIS – Tour Enedis – 34 place des Corolles – 92079 PARIS LA DEFENSE cédex, correspondant à une bande de un mètre de large sur une longueur totale de 102 mètres, au droit des parcelles cadastrées sections AT 318, AK 353 et 354.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

